

# **l'école émancipée**



## **SPECIAL CONGRES DU SNES CLERMONT FERRAND**

### **Edito**

Au sortir du Congrès de la FSU, voilà que le SNES repart en Congrès : il se doit de renouveler ses mandats pour les deux ans à venir, dans un contexte politique particulier, celui d'un après-CPE, d'un vote massif contre le Traité constitutionnel, d'une attaque sans précédent contre le service public d'éducation et plus particulièrement contre les statuts des personnels que le SNES syndique majoritairement... Contexte politique fort auquel le SNES répond malheureusement par des textes de congrès peu offensifs, comme nous l'analysons dans ce 8 pages. L'enjeu de ce congrès est important, nous devons nous armer de revendications claires, notamment concernant le service des enseignants, les débuts de carrière, notre conception d'une culture commune ambitieuse face aux réformes inégalitaires que le gouvernement propose... Ce sera tout l'enjeu des débats à venir, et l'Ecole Emancipée a toute sa place à jouer dans ce Congrès, en portant des mandats offensifs, car une autre école, un autre collège et un autre lycée sont possibles, ceux de la réussite de toutes et tous sans céder à la tentation d'accompagnement des réformes !

L'équipe EE à la CA Nationale du SNES

### **SOMMAIRE**

#### **INTRODUCTION GENERALE p 2**

#### **THEME 1 - p 3 et 4**

- ✓ **Collège unique, Lycée**
- ✓ **DP6**
- ✓ **EPI**

#### **THEME 2 - p 5 et 6**

- ✓ **IUFM**
- ✓ **Précarité**

#### **THEME 3 - p 6 et 7**

- ✓ **Statuts**
- ✓ **Parité**
- ✓ **Renouvellement**

#### **Droits et libertés / Droits des femmes P 8**

**Pour joindre l'Ecole Emancipee :**  
ponvert.cecille@wanadoo.fr  
stephanemoulain@wanadoo.fr  
ingrid.darroman@laposte.net  
yves.cassuto1@free.fr

**Le site de l'Ecole Emancipée : [www.ecoleemancipee.org](http://www.ecoleemancipee.org)**

# INTRODUCTION

Le texte d'introduction aux différents thèmes du congrès a pour objectif d'éclairer le contexte dans lequel va se dérouler celui-ci, et ainsi de pointer les enjeux. Néanmoins, cette introduction peine à insuffler une dynamique d'un syndicalisme de transformation sociale.

En premier lieu, la situation actuelle est vue davantage comme le fruit d'un renoncement (terme qui revient à plusieurs reprises) que comme le résultat d'une volonté systématique de destruction des droits sociaux et de la démocratie par les acteurs du libéralisme. Forcément, cette forme d'euphémisation des responsabilités conduit à sous estimer la hauteur et l'échelle de la riposte à mener, tant au plan revendicatif qu'au plan de l'action.

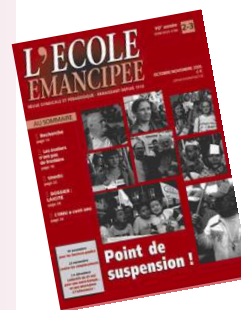
Dans cette perspective, les dernières luttes sociales ne sont convoquées dans le texte que pour mettre en avant l'aspiration à plus de justice sociale, certes, mais sans jamais chercher à tirer les leçons de

ce qui a pu faire leur force et ainsi ouvrir des perspectives pour la construction d'un mouvement social puissant et capable de gagner.

Empêtré dans cette difficulté, le reste du texte est en peine pour donner de la cohérence aux différentes questions sociales et se contentent de les additionner (emploi, territoires, démocratie). Aucune revendication claire, aucun mandat précis sur des sujets comme la retraite (37,5 ?), sur les nouveaux services publics (eau, logement ?), sur la disparition des discriminations à l'embauche (CV anonyme ?)

Succession de constats, au demeurant justes, et de questionnements, mais, en l'état, ce texte, en émiettant les analyses et les constats ôte toutes perspectives d'actions collectives et larges.

Il se borne à constater l'émergence et le développement de nouveaux mouvements sociaux, mais jamais il ne donne à envisager la place et le rôle de notre syndicat à leur côté pour amplifier les luttes et travailler à des alternatives porteuses de conquêtes.



**L'EE, c'est aussi une revue ... Abonnez-vous !**

**Contact :  
L'Ecole émancipée,  
Christian BANLIAT  
103, rue Pierre Audry  
69009 LYON.**

Confronté à l'ampleur croissante des remises en cause des droits sociaux par le libéralisme mondialisé,

Il est dangereux pour notre syndicat de mésestimer cette dimension. Le faire reviendrait à ne concevoir notre intervention que comme un moyen d'accompagner une évolution qui s'imposerait à nous.

Au final, le passage sur l'éducation qui termine le texte n'échappe pas à cette impression de fatalisme : pour répondre aux défis que pose une « société en pleine mutation, ouverte sur le monde et de plus en plus complexe [...] », l'Ecole, selon le texte, doit permettre « de comprendre le monde et d'en penser collectivement les transformations » Mais l'Ecole que nous voulons peut-elle seulement se résumer à permettre à tous de « penser des transformations » et de donner les moyens à la jeunesse de trouver sa place dans un monde où tente de régner en maître la pression des marchés sur les rapports sociaux ? Certes, il faut penser la complexité du monde, mais si l'école doit permettre de le comprendre, c'est pour pouvoir le transformer.



# THEME 1

Ce thème est divisé en 4 parties inégales :

La première traite des diplômes et qualifications, et on peut regretter que l'offre de formation au lycée et la formation tout au long de la vie soient traitées sur le même plan.

La deuxième traite du collège et du lycée, dont la longueur des paragraphes est disproportionnée (quelques lignes seulement sur le collège, un paragraphe entier sur les ZEP, rien sur la DP6 dont aucun bilan n'a été tiré par le SNES )

La troisième de l'éducation prioritaire, avec en particulier la réforme lancée après les événements de 2005 dans les banlieues, et la dernière du « pilotage » du système , moyens et objectifs de l'Ecole (dépenses publiques, autonomie des établissements, conseil pédagogique, CA ,pilotage dans le cadre de la LOLF) carte scolaire et organisation de l'aide aux devoirs, Est ajouté un encart sur la laïcité.

La façon d'aborder les constats, ou de faire des propositions sur ces sujets est toujours la même : quand il s'agit du constat, on dénonce faiblement sans oser condamner... La volonté des rédacteurs était de ne pas revenir sur les mandats des congrès précédents (celui du Mans en particulier) : il y donc un cahier 2 qui permet à ceux qui en ont le courage d'aller les chercher sur internet. Tout ceci ne rend pas la lecture facile. Ce texte est souvent dépourvu de positions, de mandats et de revendications claires ; c'est un texte d'accompagnement, pour ne pas dire de résignation... Il faut espérer que ceci n'a pas pour but d'évacuer la discussion sur ce qui serait considéré comme valable pour l'éternité.

A l'EE, nous voulons que le congrès soit un réel moment de

réflexion et qu'il permette de donner un projet éducatif au SNES, une véritable orientation. Si ce texte peut paraître progressiste dans la mesure où il n'édicte pas de régression (cf sous titre , thème 1, congrès du Mans : « Faut-il diversifier les parcours ? »), il ne se prive aucunement de reculs, cachés, sous-jacents, qu'il laisse le soin aux congrès académiques de révéler...

Les divergences que nous avons avec U et A subsistent donc : que ce soit sur l'apprentissage (voir zoom), sur la diversification au collège (voir la DP6), sur l'acceptation des 3 voies (générale, professionnelle, technologique), rien n'a changé de leur part, et aucun bilan n'est tiré.

Depuis le dernier congrès (2005), la loi Fillon a été votée, ainsi que celle sur l'égalité des chances.

La réforme de l'Education prioritaire s'est appliquée ( a m b i t i o n r é u s s i t e ) . Avec justesse, les rédacteurs demandent l'abrogation de la première et condamnent les suivantes, sans demander explicitement leur retrait ou abrogation. Pourquoi ?

Les appels à une Ecole « affichant une réelle ambition pour tous les élèves » pour assurer la « réussite de tous » sont pure incantation si on ne s'en donne pas les moyens. En particulier, la question des contenus est peu traitée (que veulent dire des « contenus démocratiques » ?), sauf pour justifier la qualification disciplinaire des enseignants, ce qui est un peu court.

Quant à l'encart sur la laïcité, vous n'y trouverez rien sur le concordat Alsace-Moselle, ni sur l'enseignement privé, confessionnel ou pas. Seul est mis en cause le sponsoring d'activités pédagogiques par des entreprises privées.

**L'enjeu pour l'EE sera donc de parvenir à développer des mandats clairs concernant ces questions et à enterrer des reculs – ou des renoncements – pas tout à fait morts.**

## **L'apprentissage : bientôt une voie de formation à part entière....**

- L'apprentissage n'est pas une réponse satisfaisante à l'échec scolaire : ruptures de contrats importantes (25%) et un accès à une qualification de niveau V identique, mais pas meilleur, pour les élèves qui suivent une formation en apprentissage, et pour ceux dont la formation est dispensée en LP.

Par ailleurs, il s'agit d'une sortie précoce du système scolaire (l'élève, même âgé, quittant le statut scolaire pour celui d'apprenti, donc de salarié) sans espoir de retour dans le cursus général. Nous sommes donc totalement opposés à cette réduction de la formation initiale.

- Borloo entend développer l'apprentissage : il s'agit pour le gouvernement de faire, encore une fois, des économies car ce sont les régions qui financent en grande partie. Ce sont elles qui, en lien avec les organisations patronales, fixent les besoins du bassin d'emploi en terme de formation : adaptabilité des formations aux contours économiques, employabilité des élèves en guise de solide formation.

Si les élèves, les familles choisissent l'apprentissage, c'est aussi en raison de la rémunération : en augmentant les bourses sociales, en créant une allocation d'études, on répondrait aux besoins économiques des jeunes.

Accepter l'apprentissage, c'est rompre définitivement avec ces mesures égalitaires ; c'est aussi porter un coup fatal à l'enseignement professionnel en LP.

## Ni CFA, ni LP avant la fin du collège

Pour de nombreux élèves, le collège est la dernière étape du cursus général, la suite du parcours se fera dans la voie professionnelle ; pour quelques-uns, les études s'arrêteront là. Qu'advient-il des élèves ensuite ? S'ils espèrent bénéficier de *la formation tout au long de la vie*, cette formation initiale complète le leur permettra – même s'ils ont vécu les « années collège » en rejet scolaire, ils ont une connaissance passive ancrée des enseignements dispensés.

Il faut poser des bornes incontournables qui nous tiennent lieu d'ambition : pas de sortie du collège avant la fin de la 3<sup>ème</sup>, ni en CFA, ni en LP, y compris pour les plus en difficulté. Pourquoi de telles balises ? Parce que si l'on ouvre la brèche, on glisse alors dans un puits sans fond... L'élève est déjà en difficulté en 6<sup>ème</sup>, il est agité, parfois violent en CE1... Alors, quand et où s'arrêtera-t-on pour justifier une orientation précoce ?

Face à la difficulté quotidienne des personnels enseignants et non enseignants tentés de renoncer, nous devons réaffirmer nos convictions pour l'éducation. Le collège est touché par l'échec scolaire ? Les « réformes » successives n'ont fait qu'aggraver le mal, ont tourné le dos à l'ambition d'un vrai collège unique en se défaussant sur la « responsabilité » de l'élève. Battons-nous au quotidien pour obtenir des moyens, développer la pédagogie, favoriser la concertation afin de permettre la scolarisation de tous. Ce qui a été possible (l'élévation constatée du niveau global des élèves de collège, depuis la réforme Habby) doit pouvoir l'être encore.

Refusons tout ce qui s'apparente à l'exclusion des élèves ! Les formations professionnelles en LP seront enfin valorisées, lorsqu'elles ne scolariseront plus des élèves par défaut, mais parce qu'ils l'auront choisi, à l'issue d'un premier cursus général accompli.

## EP1 : en finir !

Les EP1 installent la déréglementation au collège : côté élèves, un enseignement « libre » de s'affranchir du cadrage national, l'individualisation comme réponse à la difficulté scolaire (PPRE), la dérogation à la carte scolaire pour les plus « méritants » ; côté personnels, certains recrutés sur profil avec missions et carrière à la carte (profs référents), d'autres, précaires, aux missions floues (assistants pédagogiques)...

Parallèlement, les EP1 renforcent le tri social qui existait déjà en ZEP : ils cantonnent les connaissances des élèves au seul socle, ils permettent leur éviction via l'apprentissage junior. On est loin du principe de « discrimination positive » qui visait à compenser, entre autres, les inégalités sociales.

Alors il faut combattre le « pilotage par la performance » qui sévit en EP1 aujourd'hui, et a vocation à se généraliser demain ; il faut en finir avec les EP1, exiger l'abandon du dispositif « ambition réussite » et refuser la mise en place des réseaux de « réussite scolaire ».

Exigeons le maintien du cadrage national, des programmes comme des exigences, dans tous les collèges. Le SNES ne peut plus se contenter de ses analyses, il doit organiser les mobilisations pour faire échec à ce dispositif, relayer les actions des établissements et mobiliser tous les collègues sur ces questions.

## DP6 : Pire que prévu

Au congrès du Mans, nous avons dénoncé la mise en place de la découverte professionnelle 6h comme un coin supplémentaire enfoncé dans le collège unique : diversification des parcours, certes, et plus grave encore, orientation précoce en LP avant la fin du collège, dès la 4<sup>ème</sup>. Orientation précoce et irréversible, puisque l'élève orienté en DP6 ne suit plus les enseignements généraux dispensés en collège (fin des enseignements artistiques parfois, abandon de la LV2 dans tous les cas).

Aujourd'hui, forts de l'expérience, nous sommes plus que jamais opposés à la DP6 parce que paradoxalement, c'est une orientation extrêmement sélective. Selon les rectorats, les critères d'affectation en DP6 varient : parfois on exclut les élèves à difficultés comportementales, ailleurs, ceux qui sont en grande difficulté scolaire. Dans certains cas, le passage par la DP6 octroie un bonus pour PAM qui garantit une orientation en LP – ce qui, inévitablement, lèse les élèves qui, à l'issue du collège, se destinent à l'enseignement professionnel, et faute de bonus spécifique ou d'âge avancé, se retrouveront orientés par défaut dans une formation qu'ils n'ont pas choisie...

La DP6 est donc un dispositif aux conséquences graves : elle « choisit » les élèves qui iront en LP et ce faisant, ampute leur formation générale d'un an, et implique une orientation précoce irréversible.

Le Snes a plébiscité ce dispositif, pensant qu'il serait « transitoire, pour des élèves âgés et en voie de décrochage » mais il s'est trompé ! La DP6 s'installe et elle entérine la fin du collège unique.



## THEME 2

Ce thème regroupe les revendications du SNES sur les conditions de travail et plus largement les droits des personnels du second degré concernant leur carrière, de leur formation initiale à la retraite.

Le texte prône l'interdisciplinarité, le travail en équipe ... mais est très faible au plan revendicatif, comme si tous les mandats du SNES allaient de soi ( le congrès n'est-il pas le moment de remettre en question certains d'entre eux dans une période si défavorable aux droits des agents de la fonction publique ? ) .

Les revendications antérieures ne sont pas rappelées, la grille indiciaire seule comporte des propositions concrètes. Ce texte semble en attente, même sur des questions largement débattues, sans parler de la carrière des femmes qui n'est même pas évoquée.

- L'introduction du thème traite des « évolutions nécessaires du métier » , appelant par là une nécessaire réflexion sur les missions des enseignants et des autres personnels, mais malheureusement, le texte s'arrêtera là: qu'est ce qui fait la spécificité du métier d'enseignant, de CPE, de COP ? c'est par cette entrée que devrait commencer la réflexion, non par la nécessaire transformation du métier.

- La première partie concerne la « transformation » des métiers de l'éducation mais reste une succession d'états des lieux, tout en rappelant les ambitions du SNES pour la réussite des élèves, le travail d'équipe, la liberté pédagogique, des formations et diplômes nationaux..

La déréglementation par l'initiative locale, par la LOLF est à peine évoquée. Quant à la question des « équipes pluriprofessionnelles », *les mandats sur la place du temps de concertation et la prise en compte du travail en équipe sont à définir*. Pour nous , ces heures faisant partie intégrante de nos métiers doivent être comprises dans le temps de travail hebdomadaire.

Les problèmes sont nombreux : groupes de compétences en langues vivantes, relations des personnels aux élèves et aux familles, soutien scolaire, aide individualisée. Tous sont évoqués, listés, mais le texte s'en tient aux constats, sont évincées des pistes de solutions ou de revendications...

En ce qui concerne la formation initiale et continue, : qu'en est-il de nos revendications en termes de *préprofessionnalisation, de formation initiale et donc de son financement, la place des tuteurs et le niveau de recrutement ?*

- Dans la deuxième partie , concernant la carrière, sont posées les questions de l'évaluation,

du niveau de rémunération et qualifications, de la place des ttr ( on ne se contente ici que de rappeler qu'il faut respecter leurs droits...) et la précarité. Dans le contexte - celui de la mise au chômage de milliers d'agents - ce paragraphe est en deçà de toutes les mobilisations en cours.

- La partie « débiter dans le métier » est bien trop faible quand le Ministère propose des « solutions » comme le maintien des stagiaires dans leur académie de stage.

- Enfin, les droits sociaux sont abordés uniquement en terme de questionnement ! droits des pères pour la retraite, place des personnes âgées, réadaptation, et la santé au travail ...

En résumé, ce thème 2 reste très en surface et malheureusement n'analyse la « carrière » des agents qu'en termes de droits à conquérir sans jamais lier ces revendications au type de mobilisations à mettre en place.

Les droits des personnels sont pourtant partie intégrante de notre projet pour l'école et ne peuvent juste être pris sous l'angle d'une gestion administrative . Les attaques actuelles sont plus globales et touchent aux missions de tous les personnels, d'ailleurs ce thème, si tout au long des pages alerte sur la nécessité du travail en équipe, en oublie de rappeler les missions de chaque catégorie

### IUFM : lutter contre le projet en cours et proposer une alternative

A l'heure de l'intégration des IUFMs aux Universités, le projet du SNES sur la formation des maîtres se doit d'être offensif : quel financement de la formation initiale des étudiants se destinant aux carrières de l'enseignement et quelles revendications pour les débuts de carrière en terme de formation et de temps de travail? Cette question est très fortement liée à la revendication portée par la FSU d'une allocation d'études, de formation et de recherche d'emploi: la possibilité pour tous les étudiants de bénéficier d'un financement de leur formation initiale. Mais en terme de pré-recrutements , nous devons avancer un projet égalitaire. Le texte du Congrès du Mans reprenait une revendication de financement calquée sur les IPES, Aujourd'hui, 46% des certifiés ont un niveau licence, ce qui suppose que la revendication du SNES d'augmentation du niveau de recrutement à Bac +4 ( voire un master ) exclurait la moitié des lauréats actuels du CAPES. Quel est l'enjeu aujourd'hui en ce qui concerne l'accès du plus grand nombre aux concours : un financement par l'Etat du cursus des étudiants se destinant aux carrières de l'enseignement après une première année de faculté jusqu'au niveau requis pour le passage du concours , incluant également l'année de préparation au concours, en échange d'années dues à l'Etat, étendre la capacité de financement à un nombre d'étudiants au moins double à celui des lauréats, permettre enfin à des étudiants issus de milieux défavorisés de pouvoir intégrer les corps d'enseignement...

## THEME 2

### PRECARITE

Depuis le dernier congrès la question de la précarité n'a en rien été réglée. Bien au contraire ces deux dernières années ont été marquées par des échecs et des reculs. Echech tout d'abord du plan Sapin dit de « résorption de la précarité ». Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'a pas atteint les objectifs fixés : les précaires sont toujours aussi nombreux. Cela s'explique d'une part par le recrutement massif de nouveaux non titulaires, mais aussi par le fait qu'un grand nombre de collègues non titulaires étaient d'avance exclus du dispositif. Quant à ceux qui pouvaient en bénéficier, ils sont environ 50% à avoir été refusés par les jurys : capables d'enseigner, souvent dans les conditions les plus difficiles, mais pas assez bons pour être titularisés ! Difficile d'être plus cynique que l'administration de l'EN..

Ces résultats désastreux justifient pleinement la position que nous avons défendue en réclamant que la FSU n'appose pas sa signature sur le protocole Sapin.

Recul avec l'apparition du CDI qui institutionnalise encore davantage la précarité dans le service public. Nous allons maintenant côtoyer des collègues « cdisés » mais pas fonctionnaires, nouvelle étape dans la mise à mal du service public d'éducation.

Alors que le scandale de la précarité devrait être un des thèmes majeurs de l'action du SNES, celui ci ne s'en est pas emparé. C'est pourquoi la lutte pour la titularisation de tous les précaires doit devenir l'affaire de tout le syndicat !

## THEME 3

### Modifications statutaires

Elles font partie intégrantes des enjeux du congrès au même titre que tous les thèmes et seront discutées dans tous les congrès académiques.

L'Ecole Emancipée propose 6 modifications statutaires :

- L'intégration de la notion de fonction publique dans le préambule pour l'établissement de liens permanents avec les catégories de personnels afin d'acter enfin l'ouverture du champ de syndicalisation de la FSU de 2004.
- L'intégration dans ce même préambule de la notion de pluralisme ( représentation des tendances ) dans les instances et la presse syndicale, en intégrant la notion de parité comme objectif.
- L'obligation de la parité dans toutes les instances du syndicat ( entre article 5 et 6 )
- La limitation des mandats à trois consécutifs pour tous les exécutifs du SNES.
- La liaison nécessaire dans les établissements entre tous les syndicats de la FSU par la nécessité de faire vivre au plan local la fédéra-

### Assurer le renouvellement des équipes militantes

Aujourd'hui, la crise du syndicalisme touche tous les syndicats y compris le SNES. Et donc, la question de la place des jeunes militant-e-s et du renouvellement se pose de façon accrue.

L'absence d'obligation de rotation des mandats ou de limitation de leur durée constitue un obstacle et l'introduction de mesures de ce type est une réponse efficace au manque d'investissement des jeunes générations. Cette question doit se poser avec d'autant plus d'acuité que beaucoup de jeunes militant-e-s semblent effrayé-e-s par des responsabilités qu'ils/elles ne souhaitent pas envisager obligatoirement sur un trop long terme. Si de telles mesures sont envisagées, la question du rythme de leur application doit être examinée pour ne pas déstabiliser les équipes, pour ne pas affaiblir la capacité d'intervention syndicale et pour permettre la transmission de l'expérience acquise. Mais faire ces choix, c'est aussi faire le pari que la rotation des responsables engendrera une nouvelle dynamique. Nous devons prendre des décisions que certains syndicats de la FSU eux-mêmes ont déjà prises ( le SNPESPJJ par exemple ), mettent en application et qui n'ont pas mis en danger leur syndicat.

Dès lors, quelles propositions : l'Ecole Emancipée a déposé une modification statutaire qui porterait à 3 maximum les mandats consécutifs dans les exécutifs, départementaux, académiques ou nationaux, ce qui permettrait quand même six ans « d'exercice », laissant le temps, d'une part à la personne en place de prendre toute la mesure de son mandat et de rechercher rapidement quelqu'un-e qui prendrait le même type de responsabilités. La capacité du syndicat à se renouveler ne se contentera pas simplement de cette modification statutaire qui pourtant en constituera le premier pas, nos pratiques militantes, prise de parole, rythmes militants, doivent également être repensées. C'est parallèlement que ces mesures doivent se mettre en place, car un syndicat renouvelé, c'est aussi un syndicat plus en phase avec son milieu...



## THEME 3

Partant de la lutte contre le CPE, présentée comme exemplaire et qui a le mérite de valider la nécessité de l'action syndicale, remise en doute depuis l'échec du mouvement de 2003, le texte analyse à juste titre la période actuelle comme déterminante pour l'avenir de la FSU. En effet, confrontée au mépris de bon nombre de ses partenaires, la FSU est sans doute à la croisée des chemins : soit elle s'avère capable de s'imposer à la hauteur de ce qu'elle représente – et il n'est pas certain que les mandats issus du congrès de Marseille soient des plus adéquats pour cela – soit le risque de sombrer sera grand.

Pour autant la manière dont le SNES aborde ces questions pourtant fondamentales ne varie guère. Il s'agit toujours d'incarner le rassemblement et de porter comme l'identité du seul second degré. Certes le SNES souhaite pour cela renforcer sa coopération avec les deux autres syndicats de la FSU présents sur ce champ (le SNEP et le SNUEP), mais ne nous y trompons guère : le rassemblement ne peut avoir lieu qu'autour de ses revendications.

La FSU dans cet esprit n'est qu'une utile mais vague caisse de résonance. Si la FSU doit être forte, c'est juste pour porter plus haut et plus fort l'étendard du SNES, « l'identité second degré ». Certes la plupart des revendications du SNES sont justes et légitimes. La crise que connaît aujourd'hui la FSU, à l'image du reste de l'ensemble du syndicalisme y prend une acuité particulière parce que la fédération peine à se faire reconnaître comme représentative – et il ne s'agit pas seulement du rapport aux institutions, l'échec de 2003 a porté atteinte à une légitimité qui avait pourtant été auparavant gagnée de haute lutte en 1995. Cette crise se traduit par une désyndicalisation importante que nous n'arrivons pas à enrayer ainsi que des résultats aux élections professionnelles toujours marqués par une



très forte et toujours croissante dispersion même si la baisse des résultats du SNES a été stoppée lors du dernier scrutin. Les mesures qui constituent l'essentiel de la deuxième partie du thème (améliorer la complémentarité S2-S3, renforcer les S1, une meilleure communication interne), si elles ont une part de pertinence, laissent de côté l'essentiel.

Le SNES est orphelin d'un projet stratégique fort qui lui permette de remobiliser la profession. Il ne le construira pas à lui tout seul autour de la défense de « l'identité second degré » vaguement légitimée par une fédération à son service. C'est au contraire avec un projet éducatif ambitieux en faveur d'une école non discriminante de la maternelle à l'université, portée par une fédération rendue ainsi d'autant plus forte et plus unie que la profession pourra être remobilisée et bien sûr pas seulement dans le second degré. La défense de nos statuts, de nos conditions de travail passe par ce prisme, le seul qui permette à l'action syndicale de retrouver son souffle unifiant.

Bien sûr le syndicat doit aussi tout faire pour refléter au plus près le milieu dont il doit être l'émanation. De ce point de vue, l'importance accordée à la question des retraits

est révélatrice. Le SNES, mais c'est valable pour le syndicalisme en général, mourra s'il n'arrive pas à faire une place aux jeunes et aux femmes dans toutes ses instances. Il est malheureux qu'à cet égard les formulations initiales qui posaient correctement cette problématique et envisageaient des propositions qui allaient dans le juste bon sens de la parité et de la rotation des mandats aient été supprimées ou édulcorées. Il nous appartient de reposer ces questions de manière plus audacieuse et pour cela, on pourra s'appuyer sur les avancées du congrès de Marseille.

Enfin, l'horizon présenté comme indépassable d'un syndicalisme international de lobbying tel que le pratique la CES et qui l'a conduit à soutenir le projet de constitutionnel européen au nom du moindre mal n'est pas de nature à nous rassurer. Bien sûr le SNES se propose d'y porter les valeurs qui sont notre patrimoine commun. Mais nous ne sommes pas convaincus de la pertinence de la démarche à laquelle nous opposons la tentative, certes plus difficile, de tenter d'ouvrir une autre voie. En ce qui concerne la CSI, le congrès de la FSU vient de décider d'organiser une consultation prochaine des syndiqués sur ce sujet.



# DROITS DES FEMMES

Le texte sur lequel travailleront les congrès académiques est celui paru dans l'US du 29 Janvier 2007.

Il part du constat d'une inégalité toujours existante entre hommes et femmes, dans la sphère du travail, à l'école, notamment sur la question de l'orientation, et l'importance de combats toujours d'actualité, la contraception, l'avortement, la lutte contre les violences.

Puis le texte s'ouvre sur la question de la place des femmes dans le syndicalisme actuel, la question de leur prise de responsabilités, et plus particulièrement dans le SNES. Le texte s'arrête sur les obstacles auxquels les femmes plus particulièrement doivent faire face et ébauche quelques pistes de solutions... Lors du dernier Congrès du SNES, nous avons beaucoup échangé sur la prise de responsabilité des femmes, notamment dans le thème 4 concernant le syndicalisme, et aujourd'hui, le « texte femmes » réaffirme notre volonté de travailler sur cette question de la place des fem-

mes dans le SNES, d'améliorer nos pratiques syndicales, et de prendre des décisions. Il nous faudra donc répondre à la question posée dans le texte :

**Comment permettre le militantisme des femmes ? Par quels moyens ?**

Au-delà de la question statutaire de la parité (essentielle – voir statuts) nous devons demander la formalisation de certaines pratiques : horaires de réunions adaptés, prise en charge par le syndicat des gardes d'enfants, décharges importantes accordées aux femmes, et priorisation des femmes dans le choix qui peut incomber au syndicat quant aux secrétariats départementaux, académiques ou nationaux. De la même façon, la question de la limitation des mandats est intimement liée à la question de la place des femmes, car l'immobilisme et la perspective de mandats longs ne peuvent inciter certaines femmes à s'engager, et vue la situation actuelle dans le SNES, mandats pour certains reconduit plus de trois fois, des décisions formelles sont nécessaires. Nous devons aller au-delà des simples déclarations d'intention, car c'est en se donnant des

contraintes que le syndicat pourra enfin mettre ses principes en application.

La FSU, lors de son Congrès national a acté dans ses statuts cette volonté :

*"Dans la répartition des responsabilités fédérales, la fédération créera les conditions et mettra en oeuvre une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes, en invitant les syndicats, les sections départementales et les tendances à rechercher la parité dans la composition des instances et délégations fédérales (...)"*.

Mais aujourd'hui, la simple « recherche de la parité », si elle semble une avancée réelle, n'est pas suffisante. Acter aujourd'hui la parité dans nos statuts, pour les mandats exécutifs et délibératifs, se donner l'obligation de présenter des listes à minima paritaires aux élections professionnelles et aux scrutins internes au SNES, ce n'est pas révolutionner le SNES, c'est s'assurer que dans notre prochain congrès, la parité soit effective, ce qui nous laisserait deux ans pour la mettre en place...

## DROITS ET LIBERTES

La manière dont a été élaboré le texte « Droits et Libertés » vient contredire son intitulé : « partie intégrante du combat syndical », et est révélatrice de la place réelle que tiennent ces questions dans les préoccupations de la direction du Snes. Ajouté en dernière minute et réduit au strict minimum (3000 signes en tout et pour tout), le texte ne fait que rappeler de manière lapidaire un certain nombre de revendications, de principes, que nous partageons, certes, mais qui restent insuffisants sous leur forme actuelle pour plusieurs raisons. Le choix d'un texte aussi court conduit à faire l'impasse sur un certain nombre de sujets (droits des peuples, questions internationales, environnementales, culturelles...) heureusement traités par le congrès FSU. De plus, sur certains sujets importants, les revendications énoncées paraissent

déconnectées d'une analyse, même courte, de la période écoulée depuis le dernier congrès : le Snes n'a-t-il rien à dire par exemple sur le formidable essor du Réseau Education Sans Frontière, sur l'implication des enseignants et des syndiqués en son sein, sur les stratégies défendues pour assurer son développement ? Peut-on simplement rappeler notre condamnation de la criminalisation du mouvement social sans faire le point, même brièvement, sur cette question, à plus forte raison quand des militants de notre fédération en font encore les frais ? Le Snes se prive également de montrer en quoi certaines revendications, comme l'égalité des droits, ne sont pas simplement des principes abstraits rappelés pour la forme, mais percutent, ou devraient percuter, notre pratique syndicale, par exemple en ce qui concerne les droits de collègues homosexuel-le-s, ou encore en ce qui concerne la prise en compte du handicap, absente du texte. Enfin le texte pro-

posé, à la différence du texte fédéral, n'ouvre aucune piste de réflexion et de débat sur l'évolution de nos mandats. Alors que les textes préparatoires sur les autres thèmes sont truffés d'interrogations, au point qu'on se demande parfois si le Snes a encore une orientation, c'est pour ce thème l'exact inverse. La question du droit de vote à toutes les élections pour les résidents étrangers, par exemple, ne mérite-t-elle pas d'être posée ? Les questions « Droits et Liberté » devraient effectivement faire « partie intégrante » du combat syndical. Pratiquement, elles reposent trop souvent sur l'implication de tel ou tel militant syndical, sans faire l'objet d'une prise en charge réellement collective, et ne constituent qu'un supplément d'âme dans l'activité du Snes. Pour dépasser cette situation, encore faudrait-il accorder à ces questions dans nos débats la place qu'ils méritent, et nous ouvrir davantage à l'expérience et à la confrontation de certains mouvements sociaux.